

Comptes de démonstration et de tournoi

Accord pour la fourniture d'un compte de pratique

Le présent accord est conclu par et entre

IQOption est une marque mondiale, exploitée par **SKY LADDER LLC** avec le numéro de société ILLC 004 et enregistrée à The Colony House, 41 Nevis Street, Saint John's, Antigua et Barbuda (ci-après dénommée la **Société**) d'une part et le client individuel qui s'est inscrit pour un compte de démonstration (tel que défini ci-dessous) avec la Société, d'autre part (ci-après dénommé le **Client**).

(collectivement la Société et le Client ci-après dénommés les **Parties**)

1. Application des présentes conditions générales

Par la création et l'enregistrement d'un compte de démonstration par un client, le client convient et accepte :

1. Les présentes Conditions générales d'utilisation de son compte de démonstration, qui constituent un accord juridique entre le Client et la Société, lient le Client.
2. La Société ne fournit pas de services d'investissement au client tant que celui-ci n'a pas ouvert un compte commercial et accepté les conditions générales des services d'investissement.
3. Avoir reconnu que VOUS avez lu, compris et accepté les dispositions de la Politique de confidentialité sur le site web de la Société www.iqoption.com (le **Site web**) dans laquelle, entre autres, les conditions d'utilisation par la Société de toute donnée et/ou information de VOTRE part (personnelle ou sensible), sont décrites et/ou énoncées. La politique de confidentialité doit être lue conjointement avec les dispositions des présentes conditions.

2. Mise à disposition d'un compte de démonstration

1. La Société fournira un compte d'entraînement au Client et créditera des fonds virtuels sur le solde de ces comptes (compte de démonstration et/ou compte de tournoi). Les fonds virtuels ne sont PAS considérés comme de l'argent réel et n'ont aucune valeur. Les fonds virtuels ne peuvent pas être retirés ou transférés sur d'autres comptes que vous détenez auprès de l'entreprise ou de tiers.
 - a. La Société accepte de fournir au Client le compte de démonstration sous réserve que le Client :
 - a. Être âgé de plus de 18 ans et avoir la capacité juridique et l'esprit sain ;
 - b. Être résident d'un pays dans lequel la société fournit ses services, conformément à ses conditions générales ;
 - c. Ne pas résider et/ou être citoyen d'un pays où la distribution ou la fourniture de produits ou services financiers offerts par la Société serait contraire aux lois ou réglementations locales ;

- d. Ne pas être une personne déclarable aux États-Unis ;
2. En s'inscrivant à un compte de démonstration, le client déclare et confirme toutes les déclarations ci-dessus.
 3. Sans déroger à ce qui précède, la Société se réserve le droit, en agissant raisonnablement, de suspendre ou de refuser l'accès et l'utilisation de la plateforme de négociation de la Société à quiconque, à sa seule et entière discrétion.
 4. Le compte de démonstration est fourni pour donner aux clients une démonstration de la plate-forme de négociation de la Société et pour offrir aux clients la possibilité de négocier dans des conditions de négociation réelles simulées. Cela permet au client d'acquérir plus d'expérience avant de négocier avec des fonds réels et d'être confronté à un risque réel. Les clients peuvent tester leurs stratégies de trading et se familiariser avec la plateforme de trading à leur propre rythme.
 5. Le Client peut placer des transactions et des positions ouvertes (transactions de démonstration) sur la plateforme de trading de la Société et ces positions seront maintenues ouvertes pour une période maximale d'un (1) mois, sauf si le nombre de positions ouvertes dépasse le seuil interne de la Société. Il convient toutefois de noter que ces transactions ne sont pas exécutées sur le marché.
 6. Le Client peut utiliser des graphiques, suivre les tendances du marché, utiliser et se familiariser avec tous les outils offerts sur la plateforme de trading de la Société et participer aux tournois de trading offerts par la Société ("Tournois"). Si le client participe à des tournois, les dispositions énoncées dans les conditions générales relatives à la fourniture de comptes réels ("conditions générales") s'appliquent.
 7. Le client peut demander des fonds virtuels supplémentaires par l'intermédiaire du compte de démonstration et effectuer des transactions pendant une période illimitée sans obligation de déposer des fonds réels.
 8. La Société n'est pas en mesure de garantir que les informations, le contenu et les fonctionnalités fournis par le biais du compte de démonstration seront exempts d'erreurs et n'accepte aucune responsabilité pour les pertes subies (directement ou indirectement) à la suite d'une opération sur un compte de démonstration.
 9. L'Entreprise se réserve le droit de modifier, d'amender, de changer, de modifier, de supprimer ou d'ajouter, à tout moment et sans préavis, les présentes Conditions générales ainsi que le contenu et la disponibilité du Compte de démonstration (les **Modifications**). La Société publiera ces modifications et/ou les ajoutera aux Conditions générales sur le site Web de la Société, et cette notification sera considérée comme un avis suffisant pour le Client et les modifications seront considérées comme acceptées par le Client lors de la prochaine connexion du Client à son compte de démonstration ou trois jours après la date des modifications, selon ce qui se produit le plus tôt.

3. Garanties et déclarations du client

Le client, lors de son inscription et/ou de la création d'un compte de démonstration, garantit et déclare à la Société ce qui suit :

1. Le client a le pouvoir de conclure le présent accord et d'en exécuter les dispositions ;

2. Le client n'est pas frappé d'incapacité juridique et n'est pas soumis à une loi ou à un règlement qui l'empêcherait d'exécuter le présent contrat ;
3. Le client agit en tant que mandant et non en tant que représentant/avocat autorisé ou fiduciaire d'un tiers.
4. Le client certifie qu'il a fourni des informations exactes, complètes et véridiques sur lui-même lors de son inscription et qu'il maintiendra l'exactitude des informations fournies en mettant rapidement à jour toute information d'inscription qui aurait pu être modifiée. Le non-respect de cette règle peut entraîner la fermeture du compte démo sans préavis de la part de la société ;
5. Le client confirme qu'il n'est pas une "US Reportable Person".
6. Le Client confirme qu'il a atteint l'âge de la maturité dans le pays où il réside.
7. Le client confirme qu'il est juridiquement compétent et/ou sain d'esprit ;
8. Le client confirme que l'objectif et la raison de l'enregistrement et de l'exploitation d'un compte de démonstration sont de s'entraîner à négocier, en son nom propre, les produits financiers offerts par la Société et de profiter des services offerts par la Société. Le Client garantit que si la raison pour laquelle il gère un compte de trading IQOption change, il en informera immédiatement la Société.
9. Le Client reconnaît que la Société s'appuie sur les garanties et déclarations susmentionnées du Client et les prend en considération dans l'offre des services liés à un Compte de démonstration au Client.

4. La confidentialité

1. Les parties conviennent de garder confidentielles et de ne pas divulguer à des tiers les informations confidentielles fournies par l'autre partie dans le cadre du présent accord, y compris, mais sans s'y limiter, toutes les communications, documentations ou autres informations échangées entre elles, tant pendant la durée de l'accord qu'après sa résiliation.
2. En s'inscrivant et/ou en créant un compte de démonstration, le client reconnaît et consent au traitement de toutes les données personnelles qu'il fournit à la Société de la manière décrite dans le présent document et à tout moment conformément aux lois applicables.
3. La Société a le droit, sans notification préalable au Client, de divulguer des données personnelles ou des détails des transactions du Client afin de se conformer aux exigences des autorités réglementaires. L'entreprise peut également divulguer ces informations à ses auditeurs/consultants, à condition qu'ils soient informés et s'engagent à respecter la confidentialité des informations communiquées.
4. La Société traitera toutes les données personnelles des Clients conformément aux lois et réglementations pertinentes en matière de protection des données personnelles, telles qu'elles peuvent être modifiées de temps à autre.

5. Avertissement

Le trading à l'aide d'un compte de démonstration simule des conditions de trading réelles, mais ne vous expose pas au risque de perte de fonds réels. Le trading sur un compte de

démonstration vous expose à un risque virtuel et ne peut vous donner une indication des émotions liées au trading avec des fonds réels et des pertes réelles. Si vous estimez que vous êtes prêt à passer à un compte de trading réel, comprenez que vous n'avez peut-être pas développé les techniques de gestion du risque appropriées et/ou la connaissance du marché et/ou les compétences de trading, en utilisant le compte de démonstration.

6. Les tournois

1. Les clients ont la possibilité de participer à des tournois au cours desquels des fonds virtuels sont échangés. Les meilleurs traders des tournois reçoivent des fonds réels sur leurs comptes de trading. Ils acceptent que la Société ne puisse pas garantir le fair-play entre tous les participants aux tournois et s'y inscrivent à leurs propres risques.
2. Dans le cas où une mauvaise configuration technique ou une défaillance de quelque nature que ce soit entraînerait le crédit d'une récompense incorrecte sur le compte d'un client, la Société se réserve le droit de corriger cette situation en supprimant toutes les récompenses et tous les gains accumulés, et en ajoutant à nouveau la récompense avec la configuration correcte. Aucun consentement n'est requis de la part du client pour que la Société puisse agir conformément à cette clause.
3. Le Client reconnaît et accepte que la Société aura le droit, à tout moment, pour toute raison et sans justification, à sa seule discrétion, de cesser d'offrir des tournois.
4. La Société se réserve le droit, à sa discrétion, de clôturer le compte de trading du Client et/ou de disqualifier un Client d'un tournoi lorsqu'il a été identifié et/ou que la Société a des motifs raisonnables de croire que le Client a violé et/ou est sur le point de violer les Conditions générales, y compris, mais sans s'y limiter, la manipulation ou l'abus du système du tournoi. La Société n'a aucune responsabilité envers le Client, aucune obligation de payer les bénéfices générés par un tournoi et/ou ne remboursera pas les droits d'entrée à un tournoi pour de telles raisons.